

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelage, Place des Martyrs

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 31 octobre 2025 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art 1^{er} :

Du **21 novembre 2025, de 07h00 jusqu'au 22 novembre 2025, à 07h00** sur la :

- Place des Martyrs à Leudelage

tout stationnement / parcage de véhicules est interdit.

Cette interdiction est indiquée par le signal C, 18 .

Art. 2 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN